

Aide à l'amélioration de l'habitat



La CACEM soutient les propriétaires occupants les plus précaires dans la réalisation de travaux d'amélioration du bâti.

Propriétaire occupant

Occupant à titre gratuit disposant de droits

Fondations

Murs

Menuiseries

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ADIL Martinique

CACEM - Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique

CCAS

France Services

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ARCAVS
MROS



Type de travaux

Renforcement des fondations,
Réparation de la toiture et des menuiseries,
Raccordement au réseau électrique,
Augmentation de la performance énergétique du logement,
Accessibilité du logement PMR,
Accessibilité à l'eau potable,
Évacuation des eaux usées,
Réduction des nuisibles (l'amiante, termites, plomb, humidité),
Extension du logement.



Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 3 000 €.



En complément

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

✓ pièce d'identité recto/verso des occupants

✓ titre de propriété

✓ dernier avis d'imposition

Liens utiles